

LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE SE GÉNÉRALISE !

La dématérialisation de la facture se généralise aux échanges inter-entreprise (B2B) pour une mise en application entre 2024 et 2026. En effet, une étape supplémentaire a été franchie lors de la loi de finances 2020 qui a rendu **OBLIGATOIRE** la facturation électronique à **TOUTES LES ENTREPRISES ASSUJETTIES à la TVA.**



QU'EST-CE QU'UNE FACTURE ÉLECTRONIQUE ?

C'est une facture qui suit tout son cycle de vie au format électronique : création, émission, réception et archivage. Pour être conforme à l'obligation légale les formats acceptés sont : UBL – CII – Factur-X (mix pdf et XML)

Un PDF n'est pas une facture électronique

Les dates à retenir

- **Le 1^{er} juillet 2024**, en réception, pour l'ensemble des entreprises assujetties à la TVA
- **Le 1^{er} juillet 2024**, en transmission, seulement pour les grandes entreprises
- **Le 1^{er} janvier 2025**, en transmission, pour les entreprises de taille intermédiaire
- **Le 1^{er} janvier 2026**, en transmission, pour l'ensemble des petites et moyennes entreprises et microentreprises



CALENDRIER DES GRANDES ÉTAPES



- Obligation d'accepter des factures au format électronique pour toutes les entreprises
- Obligation pour les grandes entreprises d'émettre leurs factures au format électronique

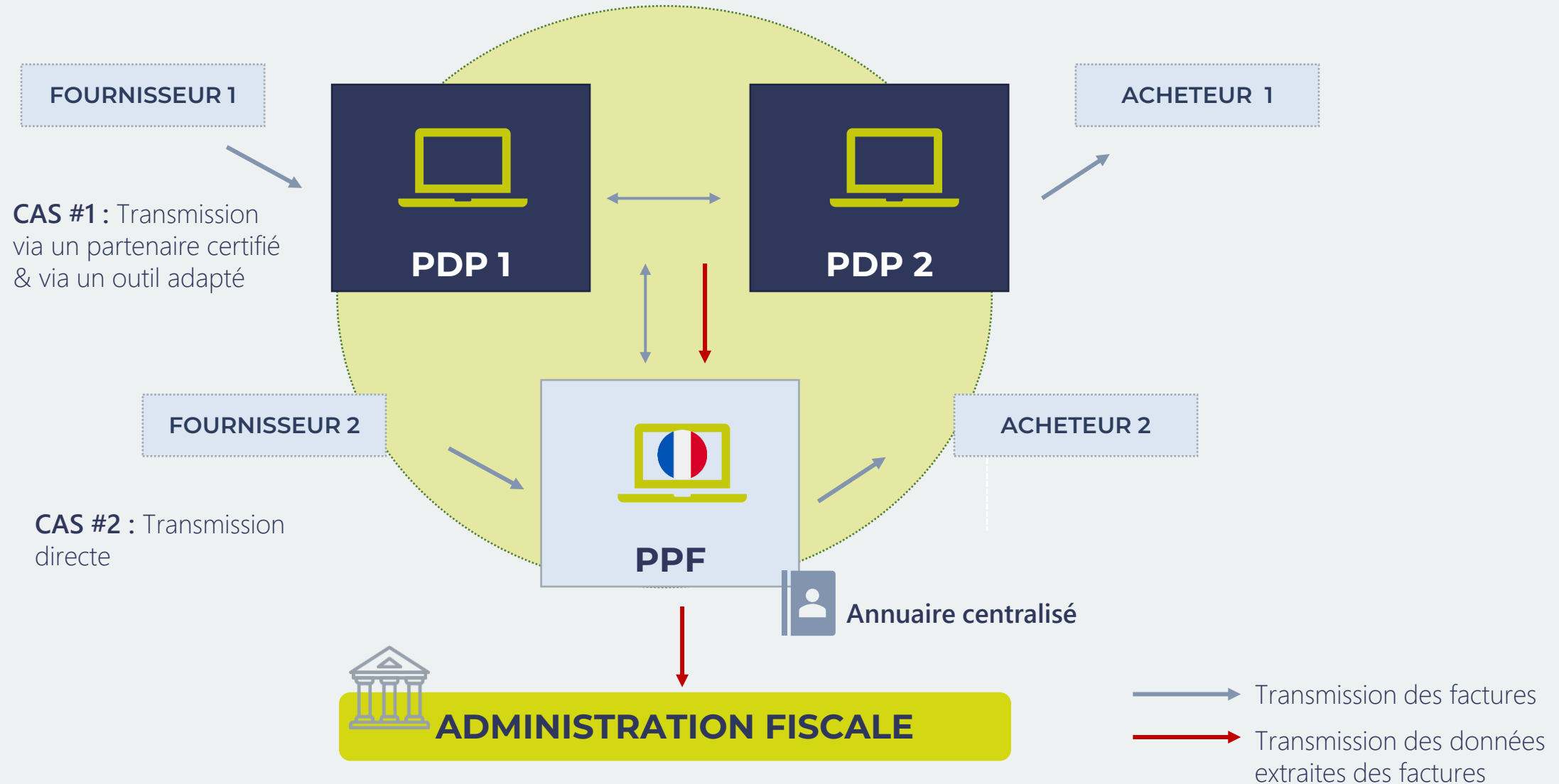
- Obligation pour les ETI de transmettre leurs factures au format électronique

- Obligation pour les TPE et PME d'émettre leurs factures au format électronique

GE : AUTRE
ETI : < 5 000 pers
CA < 1 500 M€
PME : < 250 pers
CA < 50 M€
Bilan < 43 M€
TPE : < 10 pers
CA < 2M€

TALENZ VOUS ACCOMPAGNE !

Nous sommes à vos côtés dans le choix, l'installation et le fonctionnement de ces plateformes



LES DIFFÉRENCES ENTRE PPF & PDP

PPF

Portail Public de Facturation

PLATEFORME PUBLIQUE

SERVICE MINIMUM

PEU D'AUTOMATISATION

ASSISTANCE UTILISATEUR LIMITÉE

PDP

Plateformes de Dématérialisation Partenaires

PLATEFORMES PRIVÉES

SERVICE MINIMUM + SERVICES COMPLÉMENTAIRES À VALEUR AJOUTÉE (paiement/relance...)

AUTOMATISATION POSSIBLE (contrôles métier, rapprochement facture/opération...)

ASSISTANCE UTILISATEUR ADAPTÉE

LE RECOURS AUX PDP EST INÉVITABLE DE L'AVEU MÊME DE L'ADMINISTRATION ET POUR TIRER UN BÉNÉFICE DE CETTE CONTRAINTE RÉGLEMENTAIRE

NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Facturation

- Mise à disposition d'outils de facturation
- Respect des normes

Plateformes

- Mise à disposition de plateformes de dématérialisation
- Connexion à vos plateformes

Accompagnement

- Conseil en dématérialisation des process achats/ventes
- Reporting financiers

Externalisation

- Paiement des achats
- Recouvrement clients
- Emission de factures



CONTACTEZ-NOUS !